

L'Unité de médecine des violences du  
Centre universitaire romand de médecine légale  
vous propose, au sein d'un partenariat entre le CHUV  
et l'Institut et Haute Ecole de la Santé La Source,  
la formation

## Certificate of Advanced Studies (CAS)

«Aspects et soins médico-légaux  
dans le domaine de la violence  
interpersonnelle»



Direction médicale  
Direction des soins



La Source.  
Institut et Haute  
Ecole de la Santé

Hes·SO

Haute Ecole Spécialisée  
de Suisse occidentale

## **VOTRE PROFIL**

Professionnel de la santé, du social ou du judiciaire exerçant dans un secteur où il est confronté régulièrement ou épisodiquement à des situations de violence.

Par exemple : infirmier, sage-femme, médecin, psychologue, assistant social, éducateur social, enseignant, fonctionnaire de police, juriste..., provenant des services des urgences, de gynécologie-obstétrique, de pédiatrie, de psychiatrie, d'alcoologie, de gériatrie, de soins à domicile, des services pénitentiaires, des établissements scolaires, des institutions et associations du réseau d'aide en cas de violence ou maltraitance et des services de police et de justice.

(Ces termes s'entendent aussi bien au féminin qu'au masculin).

## **BUTS DE LA FORMATION**

- Intégrer la violence dans son évaluation et en repérer les indices.
- Distinguer les différents types de violence, sur le plan théorique et dans les situations concrètes.
- Evaluer la dangerosité d'une situation de violence.
- S'initier aux soins médico-légaux à apporter aux victimes de violence.
- Orienter adéquatement les victimes au sein du réseau.

## **CONDITIONS D'ADMISSION**

Bachelor ou titre jugé équivalent dans une profession de la santé, du social ou du judiciaire.

La procédure d'admission inclut la possibilité d'accepter des personnes qui sont professionnellement confrontées à la violence et qui ne répondraient pas aux conditions ci-dessus.

## **DESRIPTIF DE LA FORMATION**

La formation délivre un Certificate of Advanced Studies (CAS) de 10 crédits ECTS et, pour les médecins, 84 crédits sont accordés par la Société Suisse de Médecine Légale.

La formation compte 2 modules de 7 jours et inclut 1 jour de stage à l'Unité de médecine des violences du CHUV.

Les crédits ECTS peuvent être reconnus dans d'autres programmes de formation postgrade. L'obtention des crédits implique la présence aux cours et la réussite du travail de validation.

## **MODULE 1**

### **LA VIOLENCE INTERPERSONNELLE**

Introduction et principes généraux

**22 septembre 2016**

Sciences forensiques et médecine légale.

**23 septembre 2016**

Victimologie.

**10 novembre 2016**

Le constat de « coups et blessures ».

**11 novembre 2016**

Traumatismes psychiques.

Aspects légaux de la prise en charge  
des victimes de violence.

**1<sup>er</sup> décembre 2016**

Violences communautaires.

**Date à préciser**

Journée de stage à la consultation  
médico-légale de l'Unité de médecine  
des violences.

**Date à préciser**

Participation à une journée de congrès  
en lien avec la thématique.

## **MODULE 2**

### **LES TYPES DE VIOLENCE INTERPERSONNELLE**

Spécificités et situations particulières

**12 janvier 2017**

Violence de couple.

**13 janvier 2017**

Violence de couple.

**9 février 2017**

Exposition des enfants  
à la violence de couple.

**10 février 2017**

Agressions sexuelles.

**9 mars 2017**

Secret médical.

Séminaire sur le travail de validation.

**10 mars 2017**

Maltraitance envers les personnes âgées.

**Date à préciser**

Journée Romande de Médecine  
et de Sciences Forensiques.

## **RESPONSABLES DE FORMATION**

### **Dre Nathalie Romain-Glassey**

Responsable de l'Unité de médecine  
des violences, CURML, CHUV

### **Marlyne Chiolero**

Professeure agrégée  
Institut et Haute Ecole de la Santé  
La Source, Lausanne

## **PRESIDENTE DU COMITÉ SCIENTIFIQUE**

### **Prof. Silke Grabherr**

Directrice, CURML  
Dpt universitaire de médecine et santé  
communautaires, CHUV

## **COÛTS DE LA FORMATION**

Fr. 200.- de frais d'inscription

Fr. 4'200.- de frais d'écolage

## **LIEU DE LA FORMATION**

Les cours se déroulent à la HEdS

La Source à Lausanne.

## **DEMANDE D'INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS**

Unité de médecine des violences, CHUV

Mme Melody Gut

Tél. 021/314 00 60

Lu-Ve: 8h00-12h00

Le nombre de participants est limité.

Le délai d'inscription est fixé au

31 juillet 2016.

Cette brochure et le formulaire  
d'inscription sont téléchargeables sur :

[www.chuv.ch/formation](http://www.chuv.ch/formation)

[www.ecolelasource.ch/formations](http://www.ecolelasource.ch/formations)